

CHARTRE DU DÉVELOPPEMENT DU POUVOIR D'AGIR

Le développement du pouvoir d'agir s'inscrit dans les valeurs de la Fondation, cette charte* vient en préciser les principes repères qui s'appliquent aussi bien aux salarié.e.s qu'aux personnes accompagnées. Les cartes sont entre nos mains.



AUTONOMIE

- Pouvoir gérer son temps
- Prendre des initiatives sans avoir à demander l'autorisation
- Avoir des délégations claires



CONFIANCE

- Confiance envers tous les salarié.e.s et les personnes accompagnées
- Confiance en soi : assumer ses actions et s'autoriser à les exprimer



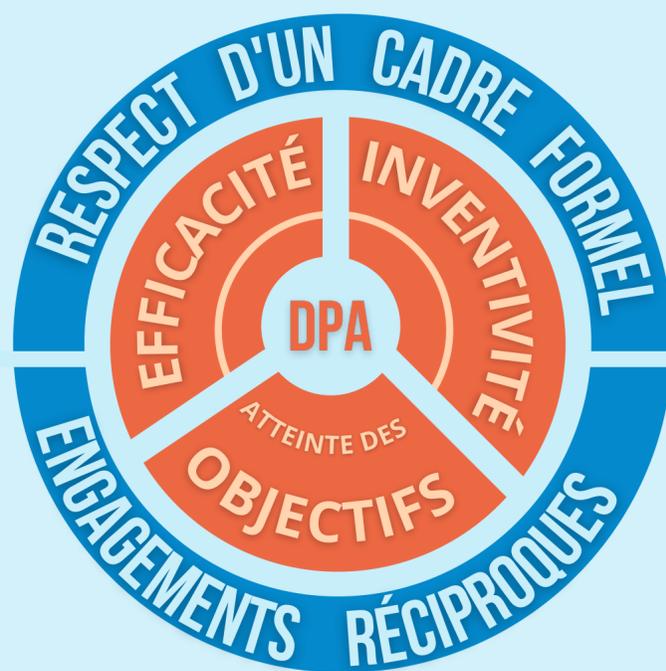
DROIT À L'ERREUR

- Liberté : d'expérimenter, d'oser, d'innover sans crainte d'être sanctionnés
- Souplesse dans l'action



ESPOIR

- Développer la créativité
- Avoir la chance de : susciter des opportunités, des perspectives, se projeter



VALORISATION

- Reconnaître les compétences y compris liées à l'expérience, au vécu
- Soutenir le développement de compétences
- Communiquer sur les réussites



INTELLIGENCE COLLECTIVE

- Faire ensemble, co-construire
- Faire avec et pas à la place de



ÉCOUTE

- Permettre l'expression d'une opposition, d'une contradiction et la prendre en considération
- Bienveillance
- Authenticité
- Favoriser la participation à tous les niveaux

*Cette charte est le fruit du travail collectif des salarié.e.s, des personnes accompagnées et des membres du Conseil d'Administration de la Fondation de Nice, réalisé en 2020 - 2021.